



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 19 mars 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	54

Date de convocation

13 mars 2025

Environnement - Attribution de subvention aux CIVAM 07 et CIVAM 26 pour de ferme en ferme 2025

N° de la délibération 2025-153

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 19 mars 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Michel GAY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BALAY, M. David BONNET, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Les CIVAM de la Drôme et de l'Ardèche sollicitent ARCHE Agglo pour soutenir financièrement l'évènement « De Ferme en Ferme » devant la forte participation des fermes du territoire, suite à la baisse de financement par les autres financeurs et suite au soutien d'ARCHE Agglo en 2024 (montant de 2700 €, soit 1500 € pour le CIVAM Ardèche, 1200 € pour le CIVAM Drôme, ce qui revenait à 300 € par ferme participante).

Cet évènement a lieu les 26 et 27 avril 2025. Le sous-thème pour cette année concerne l'eau ; Chaque ferme peut proposer des animations sur cette thématique. Il a été proposé que la maquette hydraulique du service inondation soit présentée et animée sur la ferme de Bren pour la journée du samedi.

Afin de continuer à soutenir cette initiative, mais tout en valorisant le travail des agents pour le samedi 26 avril, il est proposé au bureau d'accompagner les CIVAM pour une somme de 200 € par ferme que ce soit en Drôme ou en Ardèche.

Le logo d'ARCHE Agglo figurera sur les documents de communication. La communication autour de cet évènement est très importante et chaque ferme reçoit environ 2 000 personnes sur le weekend, c'est un temps de sensibilisation important.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la proposition d'attribuer 1 000 € pour le CIVAM Ardèche (5 fermes participantes x 200€) et 800 € pour le CIVAM Drôme (4 ferme participantes x 200 €) ;

Considérant l'inscription des crédits au BP 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 28 février 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € pour le CIVAM Ardèche pour 2025 ;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 800 € pour le CIVAM Drôme pour 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 19 mars 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/03/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo